

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 24.78

CIRCULAIRE FEDERALE N° 82

Roubaix, le 25 Janvier 1934.

A PROPOS D'UNE TOURNÉE DANS LE SUD-EST

Nos amis ont pu lire dans le Nord Social le compte-rendu de notre tournée dans le Sud-Est et une étude sur le problème de la Soierie.

Cette situation, qui se retrouve avec un caractère de gravité moindre sans doute en d'autres branches textiles, témoigne avec quel souci nos syndicats doivent rechercher des solutions à la situation présente.

Et nous voulons parler des solutions profondes visant la structure même de nos industries au point de vue économique et leur organisation au point de vue social. Il ne suffit pas d'affirmer nos conceptions chrétiennes de caractère général. Il faut les traduire en formules professionnelles. C'est notre travail. N'attendons de personne d'autre l'exécution de notre propre tâche.

Et si nos formules ne sont ni parfaites, ni définitives, n'ayons crainte: la vie se chargera de les rectifier. Mais l'avenir est à ceux qui cherchent et qui marchent. Soyons de ceux-là!

LE BUREAU FEDERAL ET LE PROCHAIN CONGRÈS

A la réunion du Bureau fédéral du samedi 20 Janvier, étaient présents: Marius MERÉY, président, Louis BLAIN, secrétaire, François DECORNÉ, trésorier, le Dr THIELE, pour les Syndicats d'Alsace, Melle COINDRE du Sud-Est, BEILLEVAIRE, de l'Ouest.

Excusés: M. BILGER d'Alsace, Melle LEPAGE de Rouen.

Le programme du Congrès du 19 Mai est proposé comme suit:

Le matin: Rapport financier
Rapport moral
Election des membres du Bureau

L'après-midi: La Rationalisation
Les Caisses de Chômage et services annexes

Si des syndicats estiment utile de porter d'autres questions à l'ordre du jour, nous les prions de nous écrire au plus tôt, afin qu'il leur soit donné satisfaction, si possible.

.....

Le Bureau fédéral appelle de nouveau l'attention sur la nécessité d'établir des Caisses de Chômage dans tous les Syndicats. Nous demander à ce sujet tous renseignements utiles.

LA LIMITATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE

En raison de la persistance et même de l'aggravation du Chômage dans le Textile, la Fédération a l'intention de demander au Gouvernement l'application d'un décret fixant le pourcentage de la main-d'œuvre étrangère dans l'Industrie Textile.

Nous attirons à ce sujet l'attention des Syndicats sur les dispositions suivantes de la loi du 10 août 1932:

"ART. 2 - En ce qui concerne les entreprises privées, industrielles "ou commerciales, non visées par l'article précédent, des décrets pourront "fixer la proportion des travailleurs étrangers qui pourront y être employés. "Cette proportion sera fixée par profession, par industrie, par commerce ou "par catégorie professionnelle, pour l'ensemble du territoire ou pour une "région.

"Les décrets fixeront, le cas échéant, les délais dans lesquels "cette proportion sera ramenée, en une ou plusieurs étapes, aux limitations "fixées.

"Ces décrets seront pris, soit d'office, soit à la demande d'une "ou plusieurs organisations patronales ou ouvrières, nationales ou régionales, "intéressées.

"Dans l'un et l'autre cas, les organisations patronales et ouvrières "intéressées et le conseil national de la main-d'œuvre devront être consultés. "Ils devront donner leur avis dans le délai d'un mois.

"ART. 4 - Un décret déterminera les conditions d'application de la "présente loi aux ouvriers dits "frontaliers" et "saisonniers" résidant à "l'étranger et travaillant à l'intérieur du territoire français, s'ils possèdent la nationalité du pays où ils résident."

Nous demandons à nos syndicats de nous indiquer pour le 15 Février 1934 quelle est approximativement la proportion de main-d'œuvre étrangère dans le Textile de leur centre, et à quelle proportion ils désiront la voir ramener dans chaque catégorie textile (piquage, filature, tissage, teinture, apprêt)

.....

COTISATIONS FEDERALES

A ce jour ont payé leurs cotisations fédérales pour 1934 les syndicats de Cours (Rhône), St Laurent sur Sèvres (Vendée), Le Longeran (Maine et Loire) Mazamet; Castres, Nancy, Cours, Violay (Loire) Alsace, Troyes, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Roncq, Lannoy et Wasquehal.

Nous serions heureux d'annoncer dans notre prochain circulaire que tous nos syndicats sont à jour de cotisations pour 1934.

Si certains d'entre eux éprouvent des difficultés à s'acquitter immédiatement, nous les prions pourtant de nous indiquer leurs effectifs cotisants au 31 Décembre 1933, ceci à titre statistique.

LE NORD SOCIAL

Nous avons indiqué que le Nord Social serait envoyé par la Direction de Lille désormais. L'administration du Journal ne pourra évidemment que servir les abonnements payés. Aussi les abonnements non payés au c/c Blain 275.95 Lille pour le 1er Février seront-ils suspendus.

Notons que le Nord Social, organe officieux de la Fédération, est obligatoire pour tous les Syndicats.

RESOLUTIONS PRATIQUES

1 - Répondre au sujet de la Main-d'œuvre étrangère pour le 15 Février.

2 - Au plus tôt: payer les cotisations fédérales (0.75 par membre)
" l'abonnement au Nord Social (15 Frs. par syndicat)

Le Secrétaire Général:
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 24.78

Roubaix, le 12 MARS 1934

CIRCULAIRE FÉDÉRALE N° 83

CONFLITS DANS LE TEXTILE

Une grève provoquée par les unitaires a éclaté dans les tissages de velours de Voiron et de Moirans (Isère). Le mouvement, pour l'instant, est stationnaire.

A Lille, après diverses interventions au Ministère du Travail et au Ministère du Commerce, les filateurs de coton ont décidé de passer à la réalisation d'une baisse de 6 % pour les hommes et de 8 % pour les femmes, applicable en deux paliers égaux, le premier immédiatement, le second à la date du 15 Mai. Cette baisse est motivée par la suppression de la surtaxe compensatrice de change sur les filés anglais. A l'heure où cette circulaire arrivera à domicile, nous saurons si cette baisse doit provoquer une grève dans le Textile lillois.

PROCHAIN CONGRÈS FÉDÉRAL

L'ordre du jour du prochain Congrès fédéral du 19 mai, 5 rue Cadet, Paris, que nous avons signalé dans notre circulaire 82, a été approuvé par nos syndicats. Ce programme est donc fixé définitivement comme suit :

Le matin: Rapport financier

Rapport moral (qui comportera un exposé général de la situation textile)
Election du Bureau Fédéral

L'après-midi: La Rationalisation

Les Caisses syndicales de chômage et Services annexes

MAIN D'OEUVRE ÉTRANGÈRE

Conformément à la loi du 10 août 1932, et suivant notre enquête annoncée par la circulaire 82, nous avons demandé à M. le Ministre du Travail l'ouverture d'une enquête officielle en vue de la limitation de la main d'œuvre étrangère et frontalière dans le Textile.

.....

LES COTISATIONS

En dehors des Syndicats signalés dans notre circulaire précédent, les syndicats de Vienne, de Saint Quentin et de Chclot ont payé leurs cotisations fédérales.

Ne sont pas encore en règle les syndicats d' Halluin, de Dunkerque, d' Armentières, de Lille, de la Loire, de l' Isère, de Lyon et d' Amplepuis (Rhône) de Sedan, de Romilly (Aube) de Nancy, de Condé sur Noireau, de Rouen, du Mans, de Calais, de Boubors (P. de C.)

Souhaitons que cette liste soit moins longue lors de notre circulaire prochain.

NORD SOCIAL

Un certain nombre de nos syndicats ne nous ont pas non plus adressé leur abonnement au Nord Social pour l'année 1934 et nous avons dû ainsi suspendre leur abonnement, ce qui est particulièrement fâcheux en raison de la haute valeur documentaire de l'organe officieux de la Fédération Textile.

Le Secrétaire Général:
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS
de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 24.78

Roubaix, le 30 MARS 1934

CIRCULAIRE FEDERALE N° 84

CONGRÈS FEDERAL - RAPPORT SUR LA RATIONALISATION

Notre ami HARTMANN de Mulhouse, ayant accepté le rapport sur la Rationalisation au Congrès Fédéral du 19 Mai, estime que, pour établir une étude plus fouillée, l'enquête sur la rationalisation doit se limiter cette fois aux branches du tissage et de la filature.

Il a établi le questionnaire ci-dessous que nous transmettons très volontiers aux syndicats adhérents. Prière d'adresser les réponses pour le 15 Avril au Secrétariat Fédéral.

I. Tissage.

- 1- Nom de l'entreprise et genre de travail que l'on y exécute.
- 2- Quel genre de métier y emploie-t-on (automatique, Jacquard, etc...)
- 3- Nombre des métiers servis par un ouvrier:
au 1er Janvier 1924
" " " 1929
" " " 1934
- 4- Est-ce que d'autres mesures de rationalisation ont été prises? Lesquelles?
- 5- Les mesures de rationalisation ont-elles donné lieu à une baisse des salaires?
à une modification de la durée du travail?
à une diminution de la sécurité du travail?
à des conséquences fâcheuses pour la santé des ouvriers?
- 6- Est-ce que le travail par équipe est utilisé depuis quand? Combien d'équipes?
- 7- Le rendement individuel de l'ouvrier a-t-il augmenté par suite des mesures de rationalisation?
Dans quelle mesure?
- 8- Les mesures de rationalisation ont-elles donné lieu à des congédiements d'ouvriers? Dans quelle mesure?
- 9- Autres remarques?

• • • • • • •

II. Filature.

- I- Nom de l'entreprise et genre du travail qu'on y exécute.
- 2- Quel type de machine est employé (Selfacting, continu, etc...)
- 3- Nombre des broches à charge d'un ouvrier au:
 Ior Janvier 1924
 " " 1929
 " " 1934
- 4- Est-ce que d'autres mesures de rationalisation ont été prises? Lesquelles?
- 5- Les mesures de rationalisation ont-elles donné lieu
 à une baisse de salaires?
 à une modification de la durée du travail?
 à une diminution de la sécurité du travail?
 à des conséquences fâcheuses pour la santé des ouvriers?
- 6- Est-ce qu'un travail par équipe est utilisé? depuis quand? Combien d'équipes?
- 7- Le rendement individuel de l'ouvrier a-t-il augmenté par suite des mesures
 de rationalisation? dans quelle mesure?
- 8- Les mesures de rationalisation ont-elles donné lieu à des congédiements
 d'ouvriers? Dans quelle mesure?
- 9- Autres remarques?

Rendez possible l'établissement du rapport en répondant sans
faute pour le 15 Avril 1934.

EFFECTIFS SYNDICAUX. En vue du rapport moral, indiquer aussi pour
le 15 Avril les effectifs des syndicats.

Ne pas oublier aussi de payer les cotisations fédérales. Ceci
s'adresse aux syndicats retardataires.

Le Secrétaire Général:
Louis BLAIN.

de laquelle il est fait partie. C. F. T. C. (Confédération Générale des Travailleurs Chrétiens) à Roubaix. Nous proposons de faire une déclaration officielle à la Mairie de leur siège social, s'ils veulent participer aux élections professionnelles, notamment à celles du Conseil Supérieur du Travail l'an prochain.

FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Siège Social : 39 rue Henri-Carrette à ROUBAIX

ANNEXE N° 2

QUESTIONNAIRE

QUESTIONNAIRE à remplir par toute SOCIETE ou FILIERS qui adhère à la Fédération Française des Syndicats Professionnels de l'Industrie Textile. Il doit être rempli et renvoyé à la C. F. T. C. à Roubaix dans les plus brefs délais.

Titre de l'Organisation

DERNIERE HEURE

Siège Social (rue & N°)

Ville (Département)

Nombre d'adhérents cotisants :

du 1er Juin 1936 - Au 1er Octobre 1936

Cotisations à payer :

Pour un adhérent cotisant au tiers

Pour tous les adhérents cotisants : 1 franc par tête

Pour les nouveaux adhérents dont la cotisation exceptionnelle 1936 n'a pas été payée : un supplément de 0,25 par membre

Quatre francs par tête.

Prière de renvoyer au plus tôt ce questionnaire au siège social : 39 rue Henri Carrette à ROUBAIX

Les cotisations doivent être adressées exclusivement au compte chèques postaux : BEAIN 275 95 LILLE

DERNIERE HEURE

La C.F.T.C. vient de nous inviter à aviser les Syndicats déjà constitués ou en voie de constitution, de faire sans retard et avant la fin de l'année, une déclaration officielle à la Mairie de leur siège social, s'ils veulent participer aux élections professionnelles, notamment à celles du Conseil Supérieur du Travail l'an prochain.

COTISATIONS SYNDICALES

Rappelons aussi que notre Congrès extraordinaire a signalé la nécessité pour les Syndicats Textiles d'exiger une cotisation minimum de 3 Francs par mois, il est fortement désirable cependant d'établir des cotisations nettement supérieures afin de pouvoir constituer, dans des conditions convenables, des Caisses de Grève et de Chômage, et faire face à toutes les obligations professionnelles.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 24.78

FEDERAT

15 JUIN 1934

CIRCULAIRE N° 86

APRES LE XIII^e CONGRES FEDERAL

Le Congrès du 19 mai a permis de dégager les constatations suivantes:

1^o- La nécessité de suivre de près tous les problèmes d'ordre professionnel: rationalisation, salaires, chômage, en vue de s'orienter progressivement vers la "profession organisée".

2^o- La situation particulièrement grave de la Soierie. Celle-ci engage la responsabilité de nos syndicats du Sud-Est. Ils ne peuvent laisser périr leur industrie sans employer tous les moyens appropriés pour la sauver.

3^o- Le maintien et une certaine avance des effectifs, là où les syndicats sont protégés par de sérieux services complémentaires, surtout par des Caisses de Chômage. Mais pour cela il faut aussi des cotisations sérieuses.

4^o- Le départ remarquable de nos syndicats d'Angers à la suite du conflit des Etablissements Bessonneau.

La Fédération Textile offre à ses syndicats son concours le plus soutenu pour les soutenir sur les points plus haut indiqués.

Dès à présent, nos syndicats doivent établir leurs plans en vue de nouvelles réalisations et de la propagande.

Le rapport remarquable de notre ami HARTMANN sur la rationalisation est joint à cette circulaire sur demande formulée au Congrès.

LE BUREAU FEDERAL

Le Bureau Fédéral pour l'année 1933-1934 est constitué comme suit:

Président: Marius MERÉY (Aube)

Vices-Présidents: Camille BILGER (Haut Rhin) Mollo COTTIN (Isère)

Secrétaire-Général: Louis BLAIN (Nord)

Trésorier: François DECORNET (Nord)

Membres: Melle LEPAGE (Seine-Inférieure) BIBARD, représenté par
BIELLEVAIRE (Loire-Inf.)

CONGRES DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES
SYNDICATS CHRETIENS DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Ce Congrès a eu lieu à Lucerne les 29 et 30 Mai, sous la Présidence de notre ami Camille BILGER, député du Haut-Rhin, vice-président de la Fédération.

Etaient représentées les Fédérations suivantes: Belgique, Hollande, (catholique et protestante), France, Suisse, Tchécoslovaquie, Suisse (catholique) Autriche. Un avenir prochain nous dira dans quelle mesure nos amis d'Autriche pourront continuer à s'intéresser à notre Fédération Internationale.

Nous prions nos amis de bien vouloir trouver dans le NORD SOCIAL du 10 Juin un compte-rendu de ce beau Congrès.

UNE ENQUETE MINISTERIELLE SUR LA SITUATION DE
L'INDUSTRIE TEXTILE

Le Conseil des Ministres, réuni le samedi 9 Juin, a décidé l'ouverture d'une enquête sur la situation des Industries Textiles. Cette enquête est confiée à différents Ministres intéressés à la question.

Afin de permettre à la Fédération Textile d'intervenir au vu des mesures de protection de la main d'œuvre qui pourraient être indiquées, nous avons besoin de réunir d'urgence toute documentation utile.

Nous vous prions par conséquent de bien vouloir nous indiquer les salaires pratiqués dans votre région et pour chaque catégorie ouvrière.

Nous serions heureux d'obtenir votre réponse dans la huitaine.

Le Secrétaire Général:
Louis BLAIN.

P-S. UN DOCUMENT A POSSEDER.

L'Union Régionale du Nord vient d'éditer une brochure de très haute valeur: LE PROGRAMME DES SYNDICATS LIBRES (C.F.T.C.) DEVANT LA CRISE.

Tous nos militants doivent posséder cette brochure, qui constitue toute une mine de documentation, en une cinquantaine de pages, et qui est d'un prix très modique.

D'urgence passer commande au compte chèque Blain 275.95 Lille.
Un exemplaire: 1 Fr.50 - Pour 10 exemplaires: 12 Frs.50.

Joindre timbre 0 Fr.50 pour couvrir frais.

P-S. Le rapport de HARTMANN dont il est question ci-dessus sera envoyé par courrier spécial.

C. F. T. C.

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

CIRCONNAVE FEDERALE N° 87

Roubaix, le 17 JUILLET 1934

LE GOUVERNEMENT ET LA SITUATION DES INDUSTRIES TEXTILES

--

Nous avons signalé l'enquête ouverte par le Gouvernement pour se rendre compte de la situation actuelle des Industries Textiles. Afin de permettre une intervention de notre Fédération, nous avons réclamé d'urgence de la documentation en matière de salaires. Des centres ayant répondu très vite, nous avons pu établir un mémoire que nous avons déposé entre les mains de M. DOUMERGUE, Président du Conseil et de M. MARQUET, Ministre du Travail.

Il convient d'ajouter que ce premier travail demeure insuffisant. Il faut que nos syndicats continuont à nous documenter, non seulement en matière de salaires, mais aussi concernant les conditions de travail, en nous fournissant tous éléments d'ordre économique qu'ils pourraient posséder. Certains de nos syndicats, d'ailleurs, ne nous ont nullement documentés. Nous les prions de combler cette lacune au plus vite.

L'ACTION PROFESSIONNELLE

Dans la circulaire 86, nous avons signalé le développement remarquable de nos syndicats d'Angers, grâce aux interventions de nos amis Biollovaires et Mollocatoblo, avec le concours de nos camarades d'Angers. La Loire a entrepris une prospection rationnelle dans tous les centres textiles. Elle étend même son action au-delà du département. Nous devons les en remercier, cette action pouvant développer considérablement nos syndicats dans cette région.

DOCUMENTATION

Nous joignons à la présente circulaire le rapport de notre ami Hartmann sur la Rationalisation, présenté au Congrès fédéral du 19 Mai.

Sauf pour les syndicats du Nord qui la possèdent déjà, nous adressons en même temps un exemplaire de la brochure "Le Programme d'action ouvrière et d'organisation professionnelles des syndicats libres (C.F.T.C.)". Nous engageons vivement nos syndicats à nous commander d'autres exemplaires de cette brochure, qui pour servir de base à des études dans leurs centres syndicaux.

Lc Sodrétaire Général:
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Roubaix, le 28 AOUT 1934.

CIRCULAIRE FÉDÉRALE N° 88

MEDITATIONS POUR LE TEMPS DES VACANCES

Que nos militants soient ou non en vacances, il n'en reste pas moins que l'activité syndicale, en ces mois d'août et de septembre, se relâche, après la période des chaleurs pesantes.

Mais rien de grand ne se réalise s'il n'a été longuement et fortement pensé.

Il convient donc, pendant cette période, de songer à la prochaine reprise d'activité.

Que nos syndicats dressent donc leur programme à réaliser dès Octobre prochain.

Et comme il s'agit d'une tâche professionnelle, communiquez votre programme à la Fédération Textile.

Que forcez-vous? Réunions d'études, campagnes de propagande, enquêtes sur la situation professionnelle?

Qu'attendez-vous de la Fédération Textile? Documentation, réunions et conférences, appui pour telle réforme?

Veuillez nous le dire pour le 15 Septembre, afin que la Fédération elle-même, appliquant les conseils qu'elle donne, établisse son propre programme.

Qu'elle puisse ainsi faire connaître aux autres vos initiatives afin que chacun puisse s'en inspirer dans un esprit de仿imation.

Louis BLAIN.

C. F. T. C.

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS
de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

CIRCULAIRE FEDERALE N° 89

Roubaix, le 1er OCTOBRE 1934.

EN VUE D'UNE REGLEMENTATION DE LA PRODUCTION DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Les grandes organisations patronales de l'Industrie Textile procèdent en ce moment à des études en vue de fixer un programme de réglementation de l'Industrie Textile dans ses différentes branches.

D'après des informations sûres qui nous sont parvenues, les organisations patronales textiles, après avoir réalisé un accord entre elles, songeraient à demander l'appui du Gouvernement, afin de faire aboutir et appliquer leur programme.

On conçoit qu'une telle réglementation visant la production, par conséquent le nombre d'heures de travail et autres mesures du même genre, doit préoccuper les syndicats ouvriers.

Cette réglementation soulève en effet un grand nombre de problèmes d'ordre technique, économique et professionnel, qui ne peuvent nous laisser indifférents.

Nous considérons qu'une telle réglementation de la production textile ne doit pas s'appliquer sans qu'il y ait intervention des syndicats ouvriers, au vu de faire respecter les intérêts de leurs commettants. Il faut donc songer de notre part à des interventions auprès des Pouvoirs Publics. Il s'agit donc pour nous aussi d'un programme à élaborer.

D'après nos informations, les organisations patronales espèrent être reçues par le Gouvernement dans la semaine du 15 au 20 Octobre.

Afin de permettre la mise au point de notre propre programme, nous vous envoyons, avec cette circulaire, un projet fixant nos idées essentielles. Nous vous demandons de bien vouloir étudier ce projet d'urgence et de nous adresser pour le 15 Octobre au plus tard toutes vos observations.

• • • • •

LA MAIN D'OEUVRE ETRANGERE

Une enquête est actuellement ouverte par le Ministère du Travail concernant la limitation de la main d'œuvre étrangère dans l'Industrie Textile, en vertu de la loi du 10 août 1932, article 2, enquête ordonnée par insertion au Journal Officiel du 22 Novembre 1934. Les syndicats sont priés de donner leur avis au Ministère du Travail, pour le 7 Janvier prochain.

D'après les indications fournies par l'Inspection du Travail, "les pourcentages ne doivent pas être fixés de façon qu'ils consacrent la proportion actuellement existante, mais doivent comporter une réduction substantielle sur la proportion moyenne actuelle."

Il convient de votre part d'examiner la proportion d'étrangers occupés actuellement dans le Textile de votre région et de faire connaître votre opinion, en indiquant un pourcentage inférieur à celui existant actuellement. A notre avis, pour les différentes régions du pays, sauf pour le Nord, ce pourcentage peut varier suivant les circonstances entre 5 et 10 %.

LA GREVE DE ROANNE

A l'heure qu'il est, la grève se poursuit encore dans la région de Roanne. Par le canal de la C.F.T.C. un appel à la solidarité a été lancé pour nos syndicats de la région.

Par générosité et aussi par solidarité textile, nous demandons à nos syndicats de bien vouloir répondre largement à l'appel qui leur est adressé.

BONNE ANNEE 1935

A nos syndicats, particulièrement éprouvés par les difficultés économiques, nous offrons nos meilleurs vœux pour l'année 1935. Que nos militants veuillent bien se maintenir à la hauteur des circonstances. Que Dieu veuille bien permettre une amélioration de la situation générale, afin de réduire ainsi la détresse de nombreuses familles attachées au sort de nos industries.

LA COTISATION FEDERALE

Nous nous excusons de terminer cette circulaire par un appel financier. La modestie de la cotisation fédérale (0 Fr.75 par an et par membre) dont une partie d'ailleurs est réservée à la Fédération Internationale, les charges très lourdes de la Fédération, absolument incampressibles, les nécessités de la propagande, toujours plus impérieuse en cette période, nous obligent à demander le paiement de la cotisation dès les premiers jours de l'année.

Nous serons compris, nous l'espérons, et nos syndicats voudront bien nous dégager de ce souci financier en payant de suite leurs cotisations, par le canal de notre compte chèque postal Blain 275.95 Lillo. D'avance merci.

Le Secrétaire Général:
Louis BLAIN.

C. F. T. C.

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

CIRCULAIRE FEDERALE N° 90

Roubaix, le 3 NOVEMBRE 1934.

LE CONGRES EXTRAORDINAIRE DE LA FEDERATION TEXTILE

En raison des interventions des syndicats patronaux textiles auprès du Gouvernement, la Fédération Textile a tenu un Congrès Extraordinaire le Samedi 20 Octobre. Les différentes régions textiles de France étaient représentées.

Le Congrès, tenant compte de la situation de plus en plus alarmante de l'Industrie Textile, a considéré qu'il y avait lieu de porter à la connaissance du Gouvernement un certain nombre de requêtes et que, d'autre part, il convenait de signaler le point de vue des Syndicats ouvriers sur les différentes mesures relatifs à la réorganisation de l'Industrie Textile, telles qu'elles seraient présentées par les Syndicats patronaux.

Différentes lettres ont été adressées dans ce sens au Ministre du Travail et au Ministre du Commerce. Enfin, le mercredi 31 Octobre, à 4 H 1/2, M. MARQUET, Ministre du Travail, a bien voulu recevoir une délégation de notre Fédération.

Les régions du Nord, de l'Alsace et de la Loire étaient représentées. Nos amis étaient accompagnés par les députés Bilgor, Sturmel et Mock.

Le compte-rendu de cette réunion est paru dans l'Auto et dans plusieurs quotidiens de province, y compris la lettre romise à M. Marquet par notre secrétaire général.

PAS DE TREVE

Los voeux que nous avons déposés entre los mains de M. MARQUET ne seront pris en considération que si nous poursuivons, sans trêve, notre campagne en faveur d'un relèvement de la situation textile.

Nous invitons vivement tous nos syndicats à poursuivre leurs réunions et à voter des ordres du jour indiquant de façon très explicite les points indiqués dans la lettre de la Fédération.

2 2 6 6 6 6 6

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Roubaix, le 28 DECEMBRE 1934.

CIRCULAIRE FÉDÉRALE N° 91

LA SITUATION GÉNÉRALE DANS LES INDUSTRIES TEXTILES

Nos amis savent que les syndicats patronaux recherchent depuis de nombreux mois déjà une organisation des industries textiles, de caractère corporatif, établie sous la protection des Pouvoirs Publics.

Nous croyons savoir que le Gouvernement se disposerait à déposer un projet de loi dans ce but. Ce projet de loi s'appliquerait aux industries en crise et tout d'abord aux industries textiles, rendant légales des mesures de discipline de la production.

Depuis Juin et ces dernières semaines encore, notre Fédération est intervenue auprès du Gouvernement, par des démarches et par de nombreuses lettres. Dans la journée du jeudi 27 Décembre, les représentants des Syndicats Libres du Nord ont été reçus par M. Guillon, Préfet du Nord, et Louis Blain a remis à M. le Préfet, pour être communiqué au Gouvernement, un rapport documenté sur la question.

Il vous apparaîtra que ces projets d'organisation corporative peuvent modifier profondément la situation des Industries Textiles. Ces projets placeront nos syndicats devant de nouvelles responsabilités.

Dans ces conditions, et en vue d'envisager toutes suites utiles, nous croyons nécessaire de provoquer, comme nous l'avons fait déjà au mois d'Octobre dernier, une réunion élargie du Bureau Fédéral. Cette réunion se tiendra le samedi 19 Janvier, à 3 Heures de l'après-midi, à la C.F.T.C.

Nous demandons à tous nos syndicats de bien vouloir se faire représenter à cette réunion du 19 Janvier et de nous adresser, dès à présent, leur adhésion ainsi que les suggestions qu'ils pourraient avoir à formuler concernant les questions à débattre.